

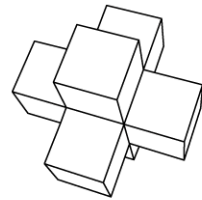
Une Suisse
en mouvement

–

Une Suisse
qui gagne

Pour unje politique familiale libérale, porteuse de chances et favorisant la croissance

Papier de positions du PRD Suisse
adopté par l'assemblée des délégués du
PRD Suisse le 18 août 2001 à Herisau /AR



La Suisse de l'intelligence
La Suisse de la croissance
La Suisse de l'équilibre
La Suisse de l'ouverture

www.prd.ch

PRD

Les Radicaux.

1. Résumé

1.1. Problème: concilier vie de famille et vie professionnelle

- Les femmes sont confrontées à la décision de savoir si elles veulent avoir des enfants ou entreprendre une carrière professionnelle.
- De nombreuses femmes au bénéfice d'une bonne formation se retirent de la vie professionnelle; leurs capacités professionnelles ne peuvent plus se développer, ce qui entraîne d'importants déficits économiques. Mais aujourd'hui, la vie économique actuelle et future dépend des forces de travail féminines et de leurs potentiels de qualification.
- Les familles dont les deux parents veulent travailler ou y sont obligés (parce qu'un seul revenu ne suffit pas) ou les familles monoparentales (le nombre des divorces continue à augmenter) sont confrontées à de graves problèmes en ce qui concerne la garde des enfants. Cela provient d'une part du manque de possibilités de prise en charge extra-familiale des enfants et d'autre part de l'organisation trop rigide de la vie professionnelle. Il n'est pas rare que les enfants en souffrent aussi.
- Autres problèmes supplémentaires, les familles à double revenu sont soumises à une charge fiscale énorme. Avoir des enfants - et être confronté en conséquence à des dépenses supplémentaires

inévitables - ne doit pas devenir un luxe pour les familles de notre pays.

- Dans ces conditions, un nombre toujours plus grand de jeunes gens décide de renoncer à avoir des enfants pour se consacrer entièrement à leur vie professionnelle. Le taux des naissances continue à baisser, ce qui a de graves répercussions sur l'évolution démographique de notre pays.

1.2. Les mesures proposées par le PRD

- 1) L'organisation de la prise en charge extra-familiale des enfants avant leur âge scolaire doit en premier lieu faire partie de la responsabilité privée ou de celle des entreprises. Les cantons ou les communes doivent également y contribuer de manière limitée. La responsabilité financière des parents ne peut toutefois être invoquée qu'au moment où existent l'infrastructure nécessaire et les conditions cadre étatiques: il doit y avoir suffisamment de places dans des crèches pas trop éloignées du lieu de travail ou de domicile. Le PRD propose que les cantons et communes comme les entreprises s'y engagent en proposant des solutions innovatrices. Les initiatives privées ne doivent pas être bloquées du fait qu'elles ne remplissent pas un critère administratif injustifié.

- 2) La responsabilité relative aux structures scolaires favorables à la famille (prise en charge extra-familiale des enfants en âge scolaire) entre dans la responsabilité des communes ou des cantons selon leurs compétences en matière scolaire. Il est urgent d'introduire, comme première et peu onéreuse adaptation de la journée scolaire à la journée professionnelle des parents, des horaires scolaires harmonisés. Il faut ensuite trouver des solutions concernant la prise en charge des enfants à la pause de midi. Le PRD veut promouvoir en outre l'institution d'écoles de jour dans les communes et cantons. Une telle institution doit être créée là où existe un besoin effectif et où les pouvoirs publics ne sont pas disposés à d'autres financements.
- 3) Concernant les structures favorables à la famille du monde du travail, le PRD attache beaucoup d'importance à des horaires de travail flexibles susceptibles de permettre l'harmonisation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Les femmes et les hommes revêtant des fonctions de responsabilités doivent également pouvoir profiter des avantages du travail partiel. Les entreprises doivent s'engager plus à fond dans le domaine de la prise en charge des enfants. Les grandes entreprises doivent, selon leurs possibilités, offrir à leurs collaboratrices des places de crèche suffisantes; les plus petites peuvent participer à des mesures collectives ou soutenir financièrement les crèches existantes.
- 4) Il y a lieu d'assouplir les modèles d'assurances sociales si l'on veut mieux tenir compte des réalités socio-économiques actuelles.
- 5) Mesures pour la protection de la maternité: Le PRD exige un modèle octroyant 14 semaines de congé à toutes les femmes actives professionnellement, indépendamment de leur fidélité à l'entreprise. Ce congé sera financé par les allocations pour pertes de gains (APG); l'allocation s'élèvera uniformément à 80 pour cent du revenu moyen de l'activité lucrative exercée avant la perte de gain. Le PRD a demandé déjà en 1997, comme solution minimale, que l'on révisé l'article 324a du CO, afin que les femmes actives sur le plan professionnel reçoivent leur plein salaire durant les huit semaines de congé maternité prescrites par la loi sur le travail.
- 6) Mesures de politique fiscale: le PRD soutient le paquet fiscal présenté par le Conseil fédéral. Il prévoit des allègements importants pour les familles avec enfants, à savoir une déduction pour la garde des enfants en raison de l'activité professionnelle, une considérable augmentation des déductions pour enfants et, ce

qui est nouveau, une défalcation pour les familles monoparentales. Il y a lieu d'éviter de mélanger impôts et prestations sociales comme le postule le PS dans son contre-projet de politique fiscale.

1.3. Un investissement pour l'avenir de notre société

Aux dépenses nécessaires pour les mesures de politique familiale correspondent des avantages socio-économiques trois à quatre fois plus importants. Chaque franc investi dans de nouvelles places de crèches rapporte trois à quatre francs à la société :

- Les recettes fiscales augmentent, car les femmes travaillent davantage.
- Les entreprises profitent d'une meilleure disponibilité des travailleuses et de leurs horaires plus longs. Les

entreprises qui s'engagent dans le domaine de la politique familiale deviennent plus attractives.

- Le cumul de ces facteurs améliore la croissance économique.
- Les parents professionnellement actifs bénéficient de revenus plus élevés et d'un surcroît de prestations sociales. Ils consomment davantage et paient plus de cotisations sociales.
- Il faut également tenir compte des avantages pour les enfants: lorsque leurs parents sont absents ils sont pris en charge de manière professionnelle et accèdent en outre à une meilleure insertion sociale ce qui, plus tard, suivant les cas, améliore leurs résultats scolaires et leur permet à plus long terme d'obtenir un revenu plus élevé.

2. La famille du point de vue radical

Connaissant les diverses formes individuelles de vie, le PRD attache une grande importance à la diversité des formes de famille. La forme traditionnelle artenaires – parents, où le père assure à lui seul le revenu de la famille alors que la mère se voue au ménage et à l'éducation des enfants, a autant de place dans son concept social que les nouvelles formes de partenariats et de familles. Le

PRD s'engage pour que toutes les possibilités de choix et d'épanouissement qui existent aujourd'hui pour les femmes et les hommes soient développées et fortement établies dans la société.

Le PRD reconnaît le principe suivant:

L'homme est au centre de la politique libérale. Chaque

individu, à savoir chaque femme et chaque homme, doit pouvoir, en toute liberté et responsabilité et en tenant compte du bien commun, choisir et déterminer ses objectifs parmi les diverses possibilités qui existent.

Le nouveau droit du mariage fut un pas décisif vers l'égalité de l'homme et de la femme et vers la libre répartition des tâches dans la famille. Ce postulat avait été soutenu par le PRD en 1995 déjà, selon le papier de position « Perspectives de formes de vie libérales ».

Le parti radical a toujours soutenu l'égalité des chances des deux sexes. Les femmes prennent de plus en plus, dans la société, l'Etat et l'économie, des fonctions à responsabilités. Quant aux hommes, ils s'engagent toujours davantage dans la sphère privée où ils prennent des responsabilités.

Ce basant sur ce constat, le PRD s'engage pour que dans la formation et le monde du travail on crée les conditions permettant aux femmes et aux hommes de choisir librement leur forme de vie et d'organiser en conséquence leur famille, leur rôle de parents et leur activité professionnelle.

Le PRD suisse n'a jusqu'à présent jamais établi de papier de position spécifique à la « politique familiale ». Ce qui ne veut pas dire qu'il a négligé la famille dans sa politique. Les mesures prises dans d'autres domaines les plus divers touchent d'une façon ou d'une autre les formes de vie

dans la société. C'est la raison pour laquelle la politique de la famille ne peut pas être simplement mise en évidence comme la politique économique et financière, comme la politique du marché du travail, comme la politique sociale, la politique de la formation ou la politique de la santé. La politique de la famille doit au contraire être conçue comme un concept global supérieur exerçant son influence sur tous les autres.

Par ce papier de position le PRD a l'intention d'élaborer un concept global de politique de la famille et de prendre position à l'égard de mesures à prendre à ce sujet dans d'autres domaines politiques en tenant compte des points suivants:

L'organisation de la vie de famille, qui entre dans la sphère privée, appartient aux individus et non à l'Etat. Les hommes et les femmes doivent davantage accepter cette responsabilité. Il faut dès lors créer les conditions pour que les femmes puissent mieux s'engager dans la vie professionnelle et les hommes dans la vie non professionnelle, en particulier dans les travaux ménagers, dans l'éducation et la prise en charge des enfants.

La responsabilité des parents dans l'éducation ne saurait être déléguée. Mais la liberté dans ce domaine doit rester étroitement liée à la responsabilité des deux parents. Les parents n'ont pas à rester tout le temps avec leurs enfants. Ils doivent plutôt les assister par leur amour et leur

transmettre valeurs et objectifs.

Les entreprises qui s'efforcent de mettre en place des structures de travail favorables à la famille ne peuvent toutefois tenir compte sans limite des obligations familiales de leurs travailleurs. C'est la raison pour laquelle il y a

lieu impérativement de créer des possibilités de prise en charge des enfants permettant aux parents qui le veulent ou qui le doivent d'harmoniser leur vie familiale avec leur vie professionnelle.

3. Concilier vie de famille et vie professionnelle

3.1. Réalités socio-économiques

Le souhait de nombreuses femmes d'harmoniser leur vie familiale avec leur vie professionnelle se heurte encore à de nombreux obstacles. Bien que les filles soient aujourd'hui majoritaires dans les écoles secondaires et que 40% des diplômes des hautes écoles sont décernés à des femmes, ce rapport n'est pas valable dans le monde du travail. Les femmes sont aujourd'hui encore confrontées à la question de savoir si elles veulent avoir des enfants ou embrasser une carrière professionnelle. Le nombre de femmes qui se décident pour une carrière professionnelle et qui retardent la naissance de leur premier enfant augmente de manière considérable. A peine un tiers de tous les ménages ont aujourd'hui des enfants. Dans les années 60 c'était encore la moitié. On constate donc qu'en comparaison internationale le taux des naissances en Suisse continue à diminuer.

Les femmes jouissant d'une bonne formation qui, après la

naissance de leur enfant, se retirent de la vie professionnelle ne sont plus en mesure d'appliquer leurs capacités professionnelles. C'est d'une part dommage pour les femmes qui ont investi beaucoup dans leur formation et cela entraîne d'importantes lacunes sur le plan de l'économie. Celle-ci a pourtant besoin aujourd'hui de forces de travail supplémentaires. Nous savons que dans 15 ans il nous manquera 100'000 travailleurs du fait que les générations ayant beaucoup d'enfants prendront leur retraite et que leur manque ne pourra être compensé par le nombre des naissances. Il est peu probable que l'on puisse compenser ce manque de main d'œuvre au moyen de travailleurs étrangers. L'économie a donc un grand besoin de la force de travail féminine et des qualifications des femmes. Ce sont aussi leurs qualifications qui seront déterminantes lors des futures restructurations et non pas leurs conditions familiales.

Nous devons savoir que 70% des femmes ayant des enfants de plus de 10 ans sont

professionnellement actives et qu'une mère sur trois continue à travailler. Si certaines femmes restent professionnellement actives dans le but de s'épanouir sur le plan personnel, d'autres sont contraintes de travailler pour des raisons financières. Dans de nombreuses professions, en outre, il n'est plus possible d'interrompre son activité professionnelle, du fait que ce que l'on a appris devient rapidement obsolète. Il est presque impossible pour les pères de participer dans une mesure importante à la prise en charge des enfants du fait que travail à temps partiel reste une exception sur le plan général et pas seulement pour les hommes ayant du succès dans leur carrière.

Il est évident, dans ces circonstances, que de nombreux enfants souffrent d'un déficit en ce qui concerne leur prise en charge et leur éducation, qu'ils soient en âge préscolaire ou scolaire. Ce problème s'est encore accentué avec l'augmentation du nombre des divorces. 45% des enfants scolarisés ne sont pris en charge par personne durant leur temps libre; on les appelle « les enfants la clé autour du cou ».

3.2. Les solutions postulées par la politique radicale de la famille

Le PRD estime qu'il est indispensable de prévoir certaines mesures dans divers domaines de la politique familiale si l'on veut résoudre le problème de l'harmonisation de la vie familiale

et de la vie professionnelle, aussi bien pour les femmes que pour les hommes et les enfants.

Parlons pour commencer des possibilités de prise en charge extra-familiale des enfants de parents professionnellement actifs. Même si, du point de vue radical, nous plaignons pour la responsabilité et la solidarité dans le domaine privé, il n'en reste pas moins que des conditions cadre étatiques meilleures sont indispensables du fait que la responsabilité des particuliers ne peut s'exercer sans une bonne infrastructure dans le domaine de la garde des enfants. Le PRD fait une différence entre les prises en charge des enfants en âge préscolaire (chapitre 4.1) et les celles des enfants en âge de scolarité (chapitre 4.2.).

Nous attachons en outre de l'importance au travail professionnel des parents (chapitre 5). C'est l'économie qui est ici appelée à créer des conditions de travail facilitant aux parents l'organisation de la vie familiale. Il faut néanmoins aller plus loin: nous avons besoin d'assurances sociales plus souples et d'une protection bien réglementée de la maternité.

La politique de la famille est également touchée par la politique fiscale. Le PRD soutient le nouveau paquet de réduction fiscale qui tient mieux compte des familles avec enfants (chapitre 6). En ce qui concerne le financement des différentes mesures à prendre, il s'agit d'en évaluer la relation coûts/prestations

(chapitre 7). Ces mesures doivent faciliter l'harmonisation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Dans ce sens, elles sont conformes au postulat radical

visant le choix libéral de son mode de vie. Le concept global relatif à la politique familiale doit être considéré comme un investissement de notre société.

4. Complément à la prise en charge familiale des enfants

Le manque de garderies d'enfants est une des raisons pour lesquelles les femmes ne peuvent s'intégrer dans le monde professionnel pour exercer à long terme une activité qualifiée leur donnant la possibilité de faire carrière et de s'épanouir. Par rapport à d'autres pays européens, la Suisse a ici un grand besoin de rattrapage, bien qu'en Suisse romande et surtout au Tessin on connaisse depuis longtemps un système bien développé de garderies d'enfants et de crèches. Le modèle tessinois revêt un caractère exemplaire et devrait être appliqué sur l'ensemble de la Suisse aux niveaux cantonaux.

Il faut veiller aux points suivants lorsqu'on met en place de nouvelles garderies. Leur responsabilité incombe aux communes et cantons. Il n'y a aucune raison d'en faire une tâche de la Confédération. Il faut trouver des modèles qui tiennent compte des besoins régionaux. Dans les zones urbaines, les structures ne seront pas les mêmes que dans les autres, du fait que les besoins des familles des villes et agglomérations ne sont pas les mêmes que celles

des familles des régions de campagne.

Le PRD fait une différence entre garderies de petits enfants et garderies d'enfants en âge de scolarité, du fait que les besoins de compétences y sont différents.

Le Conseil national a accepté en mars 2001 une initiative parlementaire qui demande à la Confédération un financement de départ pour les garderies d'enfants. Selon cette initiative, la Confédération doit, pendant 10 ans après l'entrée en vigueur de la loi y relative, investir 100 millions de francs comme financement de départ pour des garderies d'enfants reconnues par l'Etat. Ces garderies seront ainsi soutenues au maximum pendant deux ans après leur mise en place et cette injection financière ne devra pas dépasser un tiers des frais d'exploitation reconnus.

Comme il est dit plus haut, la responsabilité de la mise en place de structures de gardiennage revient en premier lieu aux communes et aux cantons et non pas à la Confédération. Il y a lieu en complément de promouvoir l'initiative privée. Etant donné le grand déficit de l'offre de places

de crèches, le PRD admet toutefois que la Confédération donne des impulsions de départ limitées dans le temps, comme elle l'a fait dans d'autres domaines où des programmes de promotion ont été lancés (tourisme et énergie). En procédant à ces financements de départ, la Confédération donne un signal devant inciter les communes et les cantons à plus d'innovation et d'élan. Le PRD veut toutefois que ces financements soient limités dans le temps du fait que le succès de ces mesures ne peut pas être prévu. Il y a aura lieu après 5 ans de procéder à une appréciation de la situation. Il continuera à s'engager durant cette période pour que l'on élargisse et améliore avec l'aide des cantons les structures d'accueil communales et privées. Il s'agit aussi de la bonne formation du personnel.

4.1. Prise en charge des enfants avant l'âge scolaire

En ce qui concerne l'organisation des crèches pour les petits enfants, la responsabilité devrait en revenir en premier lieu au domaine privé ou aux entreprises, ce qui ne veut toutefois pas dire que les cantons et les communes ne doivent pas les soutenir financièrement.

Là où les revenus sont suffisants, l'organisation de la garderie d'enfants restera individuelle comme jusqu'à présent. La majorité des parents professionnellement actifs mais

avec des revenus modestes doivent toutefois pouvoir obtenir d'autres solutions qui ne soient pas trop onéreuses. On pense ici aux mamans de jour et principalement aux crèches.

Le PRD se prononce en faveur du système actuel qui prévoit que les parents paient eux-mêmes la garde extérieure de leurs enfants. Dans le cas contraire, on transférerait une responsabilité privée à l'Etat. Il est parfaitement juste que les parents à faible revenu paient moins pour les crèches que les couples qui se trouvent dans une situation financière plus avantageuse. Dans le cas contraire, les garderies d'enfants deviendraient un luxe que seuls les personnes aisées pourraient se payer. Il est juste aussi que les dépenses y relatives puissent être déduites des impôts (voir chapitre 6).

La responsabilité financière personnelle des parents ne pourra toutefois porter ses fruits que si l'infrastructure nécessaire et leurs conditions cadre étatiques existent. Cela veut dire qu'il doit y avoir de la place dans les crèches pas trop loin du domicile ou du lieu de travail des parents.

A cet égard, dans la mesure du possible, les grandes entreprises devraient également s'efforcer d'offrir à leurs travailleuses, éventuellement même sur le plan interne, des places de crèches en nombre suffisant.

Le modèle tessinois pour les enfants en âge de pré-scolarité doit être spécialement évoqué ici.

Alors que les enfants en Suisse allemande ne vont au jardin d'enfants qu'à partir de 5 ou 6 ans, ceux du Tessin peuvent accéder à l'âge de 3 ans déjà à la « Scuola dell'infanzia » où on les garde durant la semaine du matin au soir. Du point de vue de la pédagogie sociale, les contacts précoces qu'ils nouent avec d'autres enfants leur apportent de nombreux avantages, comme le fait de n'être pas toute la journée gardé par les parents. Les enfants sont ainsi insérés dans la vie sociale, ils apprennent à développer leurs propres capacités et à nouer des relations avec des personnes autres que leurs propres parents. Les enfants uniques ne sont pas rares. Dans les crèches « alla ticinese » ils peuvent prendre contact avec d'autres enfants, ce qui ne leur est pas possible à la maison.

Le PRD propose que les communes et les cantons s'engagent plus fortement dans ce domaine et recherchent des solutions nouvelles. Tout en tenant compte des données régionales, il est bon de voir ce qui se fait dans les autres cantons car on peut profiter de leurs expériences. Lorsqu'un modèle cantonal a fait ses preuves, il n'est pas nécessaire que le canton voisin réinvente la roue. D'autre part, les conditions cadre fixées par les communes et les cantons ne doivent pas être trop restrictives. Des initiatives ont trop souvent été bloquées du fait qu'elles ne remplissaient pas des critères administratifs d'une importance minime.

Les radicaux vaudois ont, par exemple, eu l'idée de créer une fondation parmi les milieux intéressés (communes, cantons, employeurs, associations de parents, Pro Familia), fondation dont le but est de créer en 5 ans 1'500 à 2'500 nouvelles places de garderies d'enfants. Son financement se fera par les communes, les cantons, les entreprises et des donateurs.

La ville de Zurich verse, en raison d'un modèle de coopération financière datant de 1999, des contributions directes à un grand nombre de crèches privées. Ce crédit doit être augmenté à partir de 2002. Il portera sur 25 millions de francs pour l'exploitation des crèches dont le nombre de places pourra passer de 2'500 à 3'150. Cet exemple montre aussi que le besoin de places dans les crèches de la ville est très important.

Ce qui manque toutefois en de nombreux endroits ce sont des offices de conseils propres aux associations de parents et de l'économie pour les parents, les organisateurs de garderies et les entreprises. On pourrait lancer dans les cantons des « pools d'enfants » qui coordonneraient les contacts entre les entreprises et les garderies d'enfants. Ce pool d'enfants pourrait aider les parents à trouver une place de garderie adéquate. Cet office de conseil serait aussi le partenaire des entreprises qui désirent participer au financement des mesures à prendre. On pourra aussi, par cette organisation, coordonner ces dernières en fonction des données régionales.

4.2 Structures scolaires favorables à la famille (prise en charge des enfants scolarisés)

La responsabilité de la mise en place de structures favorables aux familles appartient respectivement aux communes et aux cantons compétents pour les affaires scolaires. Comme les coûts de l'école sont déjà lourds à supporter pour de nombreuses communes et cantons on doit pouvoir trouver des solutions financièrement tolérables. Il est évident que dans les centres urbains il faille prévoir une organisation différente de celle des régions rurales (ou périphériques). Ces solutions doivent tenir compte des besoins et possibilités locaux.

Le PRD demande que l'on introduise dans les écoles des horaires harmonisés. Il n'est pas normal que les parents de trois enfants doivent amener ceux-ci chacun leur tour à l'école pour aller les rechercher ensuite l'un après l'autre. Il est donc indispensable d'introduire des horaires uniformes, ce qui est la manière la moins onéreuse d'adapter la journée d'école à la journée professionnelle des parents. Les horaires uniformes facilitent l'organisation de la garderie individuelle des enfants par les parents professionnellement actifs et doivent donc être réalisés dans le cadre de la planification coordonnée des études dans les écoles communales. Il faudrait en outre que dans chaque canton la réglementation des vacances soit uniforme.

Il n'est pas possible dans chaque profession d'arrêter de travailler à la pause de midi et vers les 16 heures pour aller chercher les enfants à l'école. C'est en particulier le cas lorsque les deux parents travaillent à 100%. D'autres solutions sont ici nécessaires comme l'école de jour ou la table de midi.

Les tables de midi permettent de garder les enfants à l'école durant la pause de midi et de prendre le déjeuner avec eux. Il faut ici trouver des solutions communales simples. Outre le personnel de garde d'enfants, on pourrait y associer, dans les écoles plus grandes, le corps enseignant. La collaboration des parents et de personnes volontaires est également raisonnable et bienvenue. Le modèle de financement pourrait être le suivant: contribution des parents 50%, contribution des pouvoirs publics 40% et exploitation 10%. Il va de soi que les parents doivent participer de manière adéquate à ces coûts.

Le modèle d'école de jour prévoit que l'enseignement scolaire et la garde des enfants soient complétés par des horaires spéciaux à la pause de midi et le matin avant le début de l'horaire continu et le soir après la fin de celui-ci. La garde des enfants avant et après l'enseignement se fait donc directement à l'école, ce qui facilite grandement aux parents l'harmonisation de leur vie familiale avec leur vie professionnelle. Des pédagogues émérites saluent cette mesure qu'ils considèrent bonne pour les

enfants. Les écoles de jour doivent être libres, souples et finançables. Il n'est pas question de déresponsabiliser les parents et ceux-ci devront donc participer aux coûts. Il y a lieu dans la mise en place des écoles de jour de tenir compte des prestations offertes par les particuliers et d'examiner avec soin la question du personnel, à savoir la possibilité d'engager des enseignants. Il faut en outre se poser la question de savoir si une collaboration à la structure de jour peut se faire sur la base du mandat professionnel. L'engagement du personnel enseignant, par exemple, pour la surveillance des devoirs ou des jeux, est possible (enseignants à temps partiel ou jardinières d'enfants).

Concernant les coûts, citons l'exemple de l'école de jour de Baden/AG. Les coûts pour les

parents sont calculés à forfait pour au moins 180 jours d'école par année et se fondent sur le revenu fiscal. Le forfait annuel va ainsi de 3'500 francs (revenu jusqu'à 35'000 francs) à 10'500 francs (revenu de plus 100'000 francs). Si plusieurs enfants de la même famille vont à cette école, les contributions sont réduites. (25% de réduction pour le 2ème enfant, 50% pour le 3ème).

Il y a lieu du point de vue radical de promouvoir l'établissement d'écoles de jour dans les communes et les cantons. Ces institutions doivent toutefois n'être mises en place que là où il y a un besoin effectif et où on est disposé à se passer de fonds publics. Il ne faut pas se fonder sur des moyens financiers intolérables. Les autorités scolaires sont appelées à présenter des modèles réalisables.

5. Vie professionnelle des parents

5.1. Structures du travail favorables à la famille

Le problème de l'harmonisation de la vie familiale et de la vie professionnelle ne peut pas être résolu uniquement par les mesures indiquées ci-dessus concernant les garderies d'enfants. L'économie est appelée à créer dans le monde du travail des structures favorables à la famille.

Ce sont aujourd'hui principalement des femmes qui souffrent de la tension

profession/famille et qui ne peuvent donc s'engager de la même manière que les travailleurs indépendants. Leur fonction se résume souvent à des activités d'exécution à temps partiel. Elles sont donc moins bien intégrées aux entreprises et ne s'adaptent pas facilement aux changements économiques.

L'interdépendance de la vie familiale et de la vie professionnelle doit déboucher sur un processus harmonieux. Outre des mesures juridiques, il y faut

des structures et conditions cadres qui permettent à l'homme et à la femme de s'intégrer entièrement au monde du travail sans qu'en souffre l'éducation de leurs enfants.

Le PRD donne une grande importance à des structures d'horaires de travail souples. Les employeurs peuvent, en développant de tels modèles (travail à temps partiel, horaires de travail annuels, horaires libres, etc.), contribuer de manière importante à l'harmonisation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Le travail à temps partiel doit être possible aussi bien pour les femmes que pour les hommes revêtant des fonctions à responsabilités. Il y a lieu de corriger l'image selon laquelle les horaires à temps partiel sont réservés à des tâches de moindre qualification.

L'administration fédérale, en tant qu'employeur, a déjà fait ici de grands progrès. Des horaires annuels sont possibles aussi bien pour le travail à plein temps que pour le travail à temps partiel. Le nombre d'heures de travail par année est prescrit selon les besoins de l'entreprise. D'autre part, les employés à plein temps peuvent fixer eux-mêmes leur horaire hebdomadaire (de 40 à 44 heures) et peuvent également choisir le « Job Sharing ».

Il y a lieu d'attacher une importance particulière au perfectionnement et au développement professionnels. Les programmes de perfectionnement et les plans de

recrutement de la relève doivent tenir compte des femmes ayant des obligations familiales, car, après la phase des enfants, elles peuvent parfaitement entreprendre une carrière.

Les entreprises doivent également s'engager dans le domaine des garderies d'enfants. Cela vaut également pour les institutions de l'administration et dans le domaine de la formation. Une garderie d'enfants exploitée de manière professionnelle a des effets positifs sur le moral au travail des parents. Aujourd'hui, certaines grandes entreprises (comme ABB, Crédit Suisse ou Novartis) offrent à leurs collaboratrices des crèches d'entreprises ou les aident à en trouver d'autres. Il est évident que les possibilités des entreprises plus petites restent restreintes. Cependant, des offres communes de plusieurs petites et moyennes entreprises, ainsi que le soutien qu'elles apportent à des institutions privées ou publiques gardent toute leur valeur. Il y a, par exemple, la possibilité « d'acheter » des places dans les crèches, places réservées ensuite aux collaboratrices de l'entreprise.

5.2. Assouplissement des modèles d'assurances sociales

Afin de compléter ce concept global de la politique de la famille, le PRD demande que les structures des assurances sociales tiennent mieux compte des réalités socio-politiques actuelles. Il y a donc lieu d'y apporter des adaptations, afin de donner une

plus grande protection aux femmes actives ayant charge d'enfants. Pensons au taux élevé de divorces en Suisse qui fait que les mères seules ne sont plus tellement rares. Ces femmes ne peuvent plus bénéficier de la prévoyance vieillesse de leur partenaire et doivent donc être assurées personnellement de manière adéquate. Donnons comme exemple la révision de loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) où le PRD propose une réduction du seuil d'accès au deuxième pilier.

5.3. Mesures pour la protection de la maternité

Le PRD s'est opposé en 1999 à l'introduction d'une assurance maternité étatique estimant qu'une telle assurance fonctionne selon le principe de l'arrosoir. Il y a lieu toutefois de combler aussi rapidement que possible les lacunes existantes dans la protection des mères. Aucune femme ne doit tomber dans des difficultés financières en raison d'une maternité.

Le PRD exige une solution allant plus loin que celles proposées par le Conseil fédéral¹: On accordera

¹ Le Conseil fédéral a proposé à son tour deux solutions pour le financement d'un congé maternité prolongé. Une proposition prévoit un congé maternité payé à 100% par l'employeur pour toutes les femmes. Une autre plaide pour un modèle où la durée du congé payé par l'employeur dépend du nombre d'années d'activité dans l'entreprise (après 2 ans un congé de 9 semaines, après 3 ans un congé de 10 semaines, ... jusqu'à un congé de 14 semaines au maximum après 8 ans de travail dans l'entreprise).

un congé maternité de 14 semaines à toutes les femmes professionnellement actives, indépendamment de leur fidélité à l'entreprise. Le financement de ce congé se fera selon la loi sur les allocations pour pertes de gain (LAPG), le cercle des bénéficiaires étant étendu aux mères qui, durant leur grossesse, étaient assurées en qualité d'employées ou d'indépendantes. L'allocation de base sera fixée pour les 14 semaines à 80 pour cent du revenu moyen de l'activité lucrative exercée avant la perte de gain (Initiative parlementaire Triponez).

La loi sur le travail prévoit un congé maternité de 8 semaines pour les femmes actives. Elle ne dit rien par contre au sujet du financement de ce congé. Le PRD a demandé déjà en 1997, comme solution minimale, que l'on procède à une révision de l'article 324a du Code des Obligations, afin que les femmes actives puissent obtenir durant ces 8 semaines de congé maternité leur plein salaire (Motion Spoerry, Motion Egerszegi).

Dans le cadre des partenaires sociaux et là où la possibilité existe, les hommes comme les femmes doivent pouvoir profiter d'un congé parental non payé. Ils peuvent ainsi s'occuper pleinement de leur enfant juste après la naissance. Mais après ce congé ils doivent pouvoir réintégrer l'entreprise sans problème. Après une longue « pause baby » ce qui est souvent le cas chez les femmes, on devrait pouvoir sans problème reprendre

sa profession. Il y a lieu de lutter contre les inconvénients que subissent les femmes dans le

monde du travail en raison d'une maternité actuelle ou future.

6. Mesures en matière de politique fiscale

Le nouveau paquet fiscal de la Confédération prévoit des allègements d'impôts pour les familles à revenus moyens et bas. Grâce à un nouveau « Splitting partiel », les couples mariés n'entrent plus dans une progression exagérée par rapport aux couples de concubins. Ce paquet fiscal vise également de manière ciblée l'allègement indispensable de la classe moyenne. De nombreuses jeunes familles ayant deux revenus, qui, ces dernières années, formaient la cohorte des « ânes bâtés » de la société, en font partie.

Avant que ce paquet ne soit définitivement ficelé, le PRD soutient la variante du « Splitting sans option » qui tient le mieux compte des réalités sociales qui furent à la base de la révision de la loi sur le mariage. Le PRD proposait au début 1995 une imposition indépendante du sexe et de l'état civil, imposition qui correspond le mieux aux valeurs libérales. Etant donné toutefois le supplément de charges administratives qu'il comporte, il l'a ensuite mis à l'arrière plan. Sur le plan cantonal, de nombreuses interventions radicales demandent que l'on tienne mieux compte des familles avec enfants dans la politique fiscale.

Le PRD peut aujourd'hui en toute conscience soutenir le projet de « Splitting partiel » du Conseil fédéral qui prévoit surtout des allègements fiscaux pour les ménages à bas ou moyens revenus, du fait qu'aujourd'hui un nombre plus grand de contribuables sont libérés de l'impôt fédéral direct (34% environ des 4,1 mio de contribuables ne payeront plus d'impôt fédéral direct).

La charge fiscale des familles avec enfants doit pouvoir bénéficier d'une défalcation pour la garde des enfants (7'000 francs au maximum pour la garde d'enfants de moins de 16 ans conditionné par l'activité professionnelle) et d'une importante augmentation de la défalcation pour enfants (de 5'600 à 11'000 jusqu'à 14'000 (enfants âgés de 16 à 25 ans) francs). Il aussi doit être possible d'obtenir une réduction d'impôts pour les personnes seules avec charge d'enfants (3% du revenu déterminant, mais au maximum 5'500 francs). Le PRD salue ces allègements fiscaux axés sur les enfants. En ce qui concerne les défalcatons pour garde d'enfants, nous aimerions même aller un peu plus loin et prévoir un maximum de 8'000 francs pour des coûts dûment établis (nous partons de l'idée que la garde externe des enfants coûte au

minimum 12'000 francs: un tiers de ce montant doit en tout cas être supporté par ceux qui sont normalement chargés de leur éducation).

Faire un mélange entre impôts et prestations sociales, comme le demande le contre-projet de politique fiscale du parti socialiste, doit en tout cas être évité.

Le PRD lutte aussi contre une nouvelle augmentation de la taxe à la valeur ajoutée du fait que celle-ci charge fortement les jeunes familles avec enfants soumis à des dépenses inéluctables. Une nouvelle augmentation des pour-cent de TVA ne peut être justifiée que pour des raisons démographiques.

7. Coûts / avantages et financement

Une étude publiée au printemps 2001 par le Département des affaires sociales de la ville de Zurich montre que les dépenses en faveur des mesures de promotion de la famille apportent des avantages trois à quatre fois plus grands. Chaque franc que l'on investit dans la mise en place de garderies d'enfants rapporte trois à quatre francs à la société. Cet avantage doit toutefois faire l'objet de considérations différenciées.

- La ville de Zurich a soutenu en 1999 des garderies d'enfants pour 18 mio de francs. Pour chaque franc investi, 1,6 francs est revenu aux pouvoirs publics sous forme de recettes fiscales supplémentaires (21 à 24 mio de francs) et sous forme de dépenses publiques économisées (7 mio de francs). Les contribuables profitent en outre d'une meilleure croissance économique, ce qui correspond à un avantage indirect.
- En ce qui concerne les entreprises, leur participation

financière est compensée par une meilleure disponibilité et les horaires allongés des travailleuses, par une meilleure attractivité en tant qu'employeur et d'un meilleur positionnement à longue échéance sur le marché. Le cumul de ces facteurs entraîne indiscutablement d'importants avantages économiques, à savoir une croissance plus forte de l'économie.

- Les parents actifs professionnellement profitent de revenus plus élevés et de meilleures prestations sociales. La société en tire un avantage car, d'une part, leur consommation augmente et, d'autre part, les assurances sociales profitent d'une augmentation des cotisations.
- Il faut aussi considérer les avantages pour les enfants. Ils sont gardés par des professionnels durant l'absence de leurs parents et s'intègrent sur le plan social. Cette insertion sociale (et le meilleur développement de leur capacité linguistique et cognitive)

peuvent plus tard améliorer leurs résultats scolaires, ce qui leur permet aussi d'atteindre des niveaux de revenus plus élevés.

Si l'on considère la relation dépenses/avantages, on se rend compte que l'argent investi dans la garde des enfants n'est pas placé à fonds perdu. Au contraire, il s'agit d'un investissement pour l'avenir de notre société, caractérisé par une meilleure égalité des deux sexes. Les avantages qu'en retire l'économie qui a besoin des femmes correspondent aux attentes de ces dernières, qui peuvent ainsi s'épanouir sur le plan professionnel, tout en offrant à leurs enfants les moyens de s'épanouir.

C'est pourquoi le PRD se prononce pour que l'on augmente les dépenses dans le domaine de la politique familiale. Mais il faut trouver des modèles qui permettent un tel investissement sans que pour autant la dette à charge des générations futures n'augmente. C'est pour cela qu'il est important que ces investissements ne soient pas faits au niveau de la Confédération mais à celui des cantons et des communes. Etant donné notre structure fédéraliste, c'est à ce niveau que les contribuables peuvent retirer un bénéfice direct de ces investissements.

Le programme d'impulsion de la Confédération actuellement en discussion forme une petite exception. Il doit servir de

financement de départ pour des garderies d'enfants externes à la famille. Le PRD souhaite que ces mesures soient financées sans qu'augmente la quote-part fiscale.

Le Conseil fédéral a lancé en 1997 l'idée d'une fondation de solidarité à but humanitaire qui devrait recevoir 500 tonnes d'or de la Banque nationale. On s'est demandé depuis lors si cette fondation ne devait pas rechercher des objectifs différents et plus raisonnables. Dans le domaine de la politique de la société et de la famille c'est la notion de solidarité qui prévaut. Il s'agit d'une solidarité entre les jeunes et anciennes générations. Sans ce rapport de solidarité entre jeunes et personnes âgées notre système de sécurité sociale ne pourrait fonctionner. Ce sont les jeunes qui, par leur travail, pourvoient à la prévoyance des personnes âgées. Il est donc normal que dans d'autres domaines les jeunes reçoivent d'autres prestations, sans quoi le contrat de génération serait déséquilibré et pourrait même être un jour rompu, ce qui aurait de très graves conséquences sur notre prévoyance vieillesse déjà menacée par les modifications constatées dans l'évolution démographique.

Si la fondation de solidarité prévue devrait se créer, le PRD estime qu'elle devrait entre autre également contribuer à la solidarité entre les générations. Il est indiscutable aujourd'hui que les cantons obtiendront un tiers de cet argent. Un deuxième tiers doit aller au fonds de

compensation AVS comme contribution à l'ancienne génération. L'utilisation du dernier tiers serait dès lors une bonne

occasion pour prendre en considération les intérêts des jeunes générations.

8. Interventions parlementaires pendantes

Il faut ici parler de la décision prise par le Conseil national en mars 2001 d'introduire des prestations complémentaires pour les familles à faible revenu. Il s'agit ici d'élargir le système tessinois à toute la Suisse. Les familles de conditions modestes doivent obtenir des prestations complémentaires pour les enfants en-dessous de 15 ans, afin de leur épargner d'être soumis à l'assistance. Là où ces prestations ne suffisent pas, il y a lieu d'introduire en outre une allocation pour petits enfants de moins de 3 ans. Ces dépenses coûteraient chaque année 370 mio de francs à la Confédération.

Le PRD s'oppose à l'introduction de prestations complémentaires sur le plan fédéral pour des familles à revenus modestes. Cela aurait comme conséquence la création d'une nouvelle assurance sociale pour laquelle les 370 mio prévus ne suffiraient jamais. Dans le canton du Tessin ce système fonctionne très bien. Cela ne veut pas dire qu'il puisse être reporté sur les autres cantons. Là aussi il y a lieu de tenir compte des données régionales différentes de canton à canton. C'est pourquoi le soutien des familles ayant

beaucoup d'enfants et des revenus faibles doit être réglé par les cantons eux-mêmes, par exemple sous forme de prestations particulières selon les besoins (voir l'ancienne aide aux chômeurs).

Dans le domaine de la protection des mères on trouve un très grand nombre de projets pendants que nous ne voulons pas tous traiter ici. La prise de position du PRD concernant les lacunes patentes dans l'assurance maternité et le congé maternité figure au chapitre 5.3.

Il y a lieu d'évoquer encore le projet d'introduction d'une rente d'enfants lancé par le parti socialiste. La famille recevrait, par enfant et par mois, une contribution étatique de 600 francs. Le PRD s'oppose à ce système, car certaines familles qui n'en ont pas besoin recevraient également cette contribution. Ce modèle est caractéristique du principe de l'arrosoir. Le système en vigueur aujourd'hui, où les allocations familiales sont du ressort des cantons, tient le mieux compte des différentes données régionales.